

RCS : NICE
Code greffe : 0605

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 01692
Numéro SIREN : 841 061 070
Nom ou dénomination : 8 FIST

Ce dépôt a été enregistré le 07/03/2022 sous le numéro de dépôt 3262

Société par Actions Simplifiée 8 FIST
Au capital de 500 euros
3819 Route de la Bollène Vesubie – 06 450 La Bollène Vesubie
R.C.S. NICE 841 061 070

PROCES-VERBAL DE FIXATION DE LA REMUNERATION AU TITRE DE L'ANNEE 2022

L'AN DEUX MIL-VINGT DEUX,

Le Quinze Janvier à Onze heures,

Les associés de la SAS 8 FIST se sont réunis en Assemblée Générale sur convocation faite par Monsieur Franck DUQUESNOY.

Sont présents :

- M. Franck DUQUESNOY,
- Mme Sandra DUQUESNOY,

Les associés mettent à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence de l'Assemblée ;
- le texte du projet de résolution ;
- un exemplaire des statuts de la société.

La totalité des associés étant présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

La séance est présidée par M. Franck DUQUESNOY.

M. Franck DUQUESNOY rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Fixation de la rémunération du Président au titre de l'année 2022 ;
- Fixation de la rémunération du Directeur Général au titre de l'année 2022 ;
- Pouvoirs divers.

M. Franck DUQUESNOY donne la parole.

Une discussion s'engage puis plus personne ne prenant la parole, M. Franck DUQUESNOY met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

*

*

*

PREMIERE RESOLUTION

Les associés conviennent que le président de la SAS 8 FIST, Monsieur Franck DUQUESNOY, né le 18/07/1973 à Lille (59), ne percevra aucune rémunération au titre de l'année 2022 pour ses fonctions de président.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Les associés conviennent que le directeur général de la SAS 8 FIST, Madame Sandra BORRI épouse DUQUESNOY, née le 16/11/1972 à Nice (06), ne percevra aucune rémunération au titre de l'année 2022 pour ses fonctions de directeur général.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée des associés confère tous pouvoirs aux associés porteurs d'un original ou d'une copie du **procès-verbal** constatant la présente délibération en vue de toutes formalités devant être effectuées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

*

*

*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le président déclare la séance levée à 12h30.

De tout ce que dessus il a été signé le présent procès-verbal par tous les associés après lecture faite.

M. Franck DUQUESNOY

Associé



Mme Sandra DUQUESNOY

Associé

